

FICHE D'INSCRIPTION : STAGE DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE



1. ETAT CIVIL

Nom de naissance : Nom usuel :
Prénom :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Email : Téléphone :
Adresse postale :

2. PERMIS DE CONDUIRE

Numéro de permis : Catégorie(s) :
Date dernière obtention : Préfecture :

→ **Merci de joindre une copie du permis & une enveloppe affranchie avec votre adresse postale.**

3. DATE DU STAGE

4. MOTIF DU STAGE

POUR QUELLES RAISONS SOUHAITEZ-VOUS VOUS INSCRIRE SUR UN STAGE ?

1	STAGE VOLONTAIRE (art.L.223-6 alinéa 2, et R.223-8 du code de la route)	Vous souhaitez récupérer des points mais rien ne vous y oblige...
2	STAGE OBLIGATOIRE* pour les conducteurs qui ont commis pendant le délai probatoire une infraction ayant donné lieu à une perte d'au moins trois points (art.L.223-6 et R.223-4 du code de la route)	Vous êtes en période probatoire et vous avez reçu un courrier 48N vous obligeant à suivre un stage
3	STAGE EN ALTERNATIVE à la poursuite judiciaire proposée par le Procureur de la République ou en exécution d'une composition pénale (2° de l'article 41-1 et 5° de l'article 41-2 du code de procédure pénale)	Un juge ou procureur vous propose ou impose de suivre un stage dans le cadre d'une peine « alternative » ou de « composition »
4	PEINE COMPLEMENTAIRE ou OBLIGATION IMPOSEE dans le cadre du sursis avec mise à l'épreuve (art.131-35-1 et R.132-45 du code pénal)	Un juge ou procureur vous l'impose dans le cadre d'une peine « complémentaire » ou d'un sursis

* **RENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES CAS N°2 :**

Informations relatives à l'infraction commise ayant donné lieu à la perte de points :

Date : Heure : Commune :
N° PV : Immatriculation :

5. MODALITES D'INSCRIPTION

Inscrit le : **CADRE RESERVE A FRANCE AUTO ECOLE**

Montant versé : Mode & date :

- | | | | |
|---|-------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Règlement intérieur remis le | <input type="checkbox"/> Mail | <input type="checkbox"/> Agence | <input type="checkbox"/> Courrier |
| <input type="checkbox"/> Convocation remise le | <input type="checkbox"/> Mail | <input type="checkbox"/> Agence | <input type="checkbox"/> Courrier |
| <input type="checkbox"/> Convention validée le | <input type="checkbox"/> Mail | <input type="checkbox"/> Agence | <input type="checkbox"/> Courrier |



6. VOUS RENSEIGNER SUR VOS POINTS

→ Vous pouvez consulter votre solde de points sur ANTS :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Vos-demarches>

Vous pouvez obtenir le solde à la date du jour avec vos identifiants TELEPOINTS, ou avec votre compte FRANCE-CONNECT. Attention : le solde des points n'est peut-être pas à jour, tout n'est peut-être pas encore enregistré...

→ Ou obtenir un relevé intégral en préfecture :

<http://www.rdv.calvados.gouv.fr>

Vous pourrez obtenir un rendez-vous pour récupérer l'historique de votre permis de conduire, avec tous les mouvements de points depuis sa 1ère obtention. Sélectionnez "Annulations - Suspensions - Permis de conduire" et suivez les instructions.

7. EN CAS D'ANNULATION DU STAGE

Le centre préviendra par tous les moyens à sa disposition le stagiaire au moins 7 jours avant ledit stage en cas d'annulation. France AUTO ECOLE reproposera alors de transférer l'inscription au stage suivant (un par mois), en conservant les conditions tarifaires du stage initialement prévu. En cas de refus du stagiaire, si ce dernier avait effectué un versement, il lui serait intégralement remboursé dans un délai de 7 jours maximum.

8. EN CAS DE DESISTEMENT

Le stagiaire peut à tout moment se désister de son engagement. Toutefois s'il annule moins de quinze jours avant le premier jour du stage, la moitié du coût total du stage sera retenu.

9. NOTRE ENGAGEMENT

FRANCE AUTO ECOLE veillera à ce que les animateurs soient à l'écoute et suivent la trame réglementaire prévue dans l'arrêté du 26 juin 2012, mettra à disposition des stagiaires les fournitures ainsi que le matériel multimédia et pédagogique nécessaire, & prendra toute disposition pour être joignable à tout moment et en capacité d'intervenir en personne en cas d'incident ou de litige à régler en cours de stage.

Par ailleurs, FRANCE AUTO ECOLE remettra aux stagiaires un exemplaire de l'attestation de suivi de stage de sensibilisation à la sécurité routière conforme au modèle annexé à l'arrêté du 25 février 2004 relatif aux documents établis à l'occasion du suivi des stages de sensibilisation à la sécurité routière et valablement renseigné et signé. Cette attestation ne sera pas délivrée aux stagiaires n'ayant pas suivi l'intégralité du stage ; le centre en conservera une copie dans les archives de l'établissement.

10. VOTRE ENGAGEMENT

La signature du présent document vaut acceptation des modalités du stage.

Le stagiaire s'engage à consulter et respecter le règlement intérieur de l'établissement, ainsi que les horaires et lieu de rendez-vous communiqués sur la convocation qui lui sera remise au plus tard 7 jours avant le 1^{er} jour du stage.

Pour rappel : aucune attestation ne pourra lui être délivrée s'il ne fournit pas au préalable les renseignements nécessaires à son établissement, s'il ne respecte pas les horaires, et s'il ne participe pas activement aux activités développées au cours du stage.

SIGNATURE du stagiaire :

- J'ai pris connaissance des modalités du stage.
- J'ai pris connaissance du règlement intérieur.

Signature précédée de la mention « lu & approuvé » :

ETABLISSEMENT :

AGREMENT : R18 014 0002 0 du 06/06/18

SIRET : 534 198 379

SIEGE : 3 place Maréchal Foch 14130 PONT L'EVEQUE

STAGE : 8 rue Général de Gaulle 14910 BLONVILLE S/MER

06 59 92 05 18

recuperetespoints@franceautoecole.fr

www.franceautoecole.fr